



ACAT-INFO

Le magazine d'informations de l'ACAT Belgique.

N° 2/2021

DECEMBRE 2021 - MARS 2022





L'ACAT-Info est le périodique quadrimestriel d'informations de l'ASBL Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture en Belgique.

<u>Contributeurs à ce numéro</u>: Cécile Auriol, Christophe d'Aloisio, Isabelle Detavernier, Luc Detavernier, Germain Rukuki.

Editeur responsable: Luc Detavernier. ACAT.

Contact : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) Belgique

Rue Brogniez 44, 1070 Bruxelles. acat.belgique@gmail.com

Site web: <u>www.acat.be</u> Dépôt: Bruxelles 15

Chers lecteurs,

Petit appel de notre part : si l'un de vous désire partager ses réflexions sur un sujet qui lui tient à cœur à propos de la torture ou de la peine de mort, s'il veut étoffer une équipe dynamique et enthousiaste de bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter et à nous rejoindre! Nous serons heureux de pouvoir mettre votre plume à profit.

Bien chaleureusement,

Le Comité de rédaction de l'ACAT Info

EditoLe mot du Président

Chers amis lecteurs, Chers lecteurs de l'ACAT Info,

Nous sommes heureux de vous transmettre ce dernier numéro de notre périodique pour l'année 2021. Nous nous approchons de l'Avent et de la période de Noël, où nous sommes invités à nous approprier le temps de l'espérance. Adventus en latin recouvre deux mots en français : (à) « venir » et « espérer ». Cette attente, qui se réalise par la naissance du Christ libérateur. L'ACAT Belgique vit de cette espérance en un monde plus juste, plus respectueux des droits humains, plus respectueux de la promesse qui nous a été faite à tous d'un Royaume où il n'y aura plus ni Juif ni Grec, ni esclave ni libre, ni homme ni femme, car tous nous serons un en Christ (Galates 3,28).

Dans ce numéro, nous vous invitons à participer nombreux comme chaque année aux « Journées nationales des prisons » qui se tiendront du 16/11 au 5/12 sur le thème « Tisser du réel : des liens qui en valent la peine »

Nous lançons aussi très largement une invitation à tous pour assister à la projection en avant-première du film « Shadow Game » le 9/12 à 18h30 sur la réalité des mineurs clandestins (Cinéma Galeries, Galerie de la Reine 26, 1000 Bruxelles). L'ACAT Belgique organise cette soirée film-débat en collaboration avec la FIACAT. Après la projection du film, un échange aura lieu avec la salle et quelques invités. La modération sera assurée par Delphine Freyssinet, journaliste auprès de RCF Belgique.

L'ACAT-Info reprend aussi le témoignage de Germain Rukuki, enfin libéré le 30 juin 2021 après quatre années de détention dans une prison au Burundi. En septembre 2021, Germain Rukuki faisait partie des trois finalistes présélectionnés pour le Prix du Conseil de l'Europe pour les droits de l'homme « Vaclav Havel ». Son témoignage illustre le combat mené depuis tant d'années déjà par de nombreux défenseurs des droits de l'homme au Burundi. L'actualité de ces derniers jours (LLB du 6/11/2021), nous rappelle d'ailleurs la recrudescence de la torture et des disparitions d'opposants politiques au Burundi.

Dans ce numéro, Cécile Auriol fait le point sur les courriers qui ont été rédigés dans le cadre de notre mission de veille et de défense des droits des personnes injustement et illégalement privées de liberté, et souvent soumises à des traitements inhumains et dégradants contraires à toutes les règles du droit international. Nous ne déposerons ni nos plumes ni nos stylos ni nos crayons pour rappeler sans cesse aux autorités concernées que nous nous mobilisons pour que justice soit faite et que tout prisonnier puisse bénéficier des droits fondamentaux et du respect de sa dignité.

Bonne lecture et dans l'espoir de vous retrouver nombreux lors de nos activités.



Pour le Conseil d'administration, Luc Detavernier, Président.

Journées nationales de la prison 2021

« Tisser du réel : des liens qui en valent la peine »

Pour cette 8^{ème} édition, les JNP attirent l'attention sur la préservation du lien « réel » entre les personnes détenues, leurs familles et les acteurs du monde carcéral. Du 16 novembre au 5 décembre, 20 jours pour s'informer.



Depuis 8 ans, des associations œuvrant aux côtés des détenus tentent de réduire la distance entre celles et ceux qui sont de chaque côté des murs de la prison. Le défaut d'informations est

préjudiciable à une juste compréhension des enjeux de l'incarcération. L'objectif des JNP est d'informer le grand public sur la réalité de ce qui se vit en prison, et d'aider à promouvoir un regard renouvelé sur les peines à mettre en œuvre.

Sans surprise, la Crise de la Covid-19 a eu des répercussions sur le quotidien des détenus. Les liens avec l'extérieur, déjà difficiles à mettre en œuvre en « temps normal », ont été encore davantage mis à rude épreuve. Ceci a certes permis de limiter l'intrusion du virus et la propagation de l'épidémie parmi les détenus, mais les conséquences en ont été importantes, tant sur le tissu relationnel que sur la santé mentale de beaucoup.

En prison, le temps s'écoule bien différemment : les procédures en tout genre (contacts avec la famille, les avocats, les acteurs sociaux, l'équipe médicale, les référents spirituels, etc.) demandent du temps. Il faut prendre rendez-vous, attendre son tour, espérer que les gardiens seront disponibles pour conduire les uns et les autres aux lieux de rencontre. Les mesures sanitaires ont substitué des contacts virtuels à ces rencontres « physiques ».

On peut certes apprécier les efforts et les démarches entreprises par les directions et institutions pénitentiaires pour limiter cette rupture des liens déjà réduits : « visites par visioconférence, prises de rendez-vous et envois de fiches-messages via le « prison cloud » (serveur interne présent dans certaines prisons qui permet aux personnes détenues de correspondre avec les intervenants internes) et « cell-learning » (sorte de e-learning via une plateforme internet dont le déploiement est en cours dans plusieurs prisons) témoignent en effet de l'avènement progressif du numérique entre les murs

des établissements pénitentiaires de notre pays, avec tous les avantages et les interrogations que celui-ci suscite. Car si ces outils permettent dans une certaine mesure de mettre en relation les uns et les autres, nous sommes en droit de questionner la place croissante qu'ils occupent face au contact humain, tout particulièrement dans un environnement tel que la prison ». Le temps a semblé encore plus long, du fait de cette rupture des « vrais » contacts physiques.

Cette 8^{ème} édition des JNP a donc pour thème "**Tisser du réel** : **des liens qui valent la peine!** ». Elle vise à attirer l'attention sur l'absolue nécessité de maintenir du lien « réel », physique, entre les détenus et leurs interlocuteurs, proches et partenaires.

Le maintien de ces liens permet de combattre l'isolement et le repli sur soi, consécutifs à l'incarcération. Ces liens « réels » sont des conditions indispensables à la lutte contre la récidive, l'aide à la réinsertion et la préparation de la sortie.

Les activités prévues par les différentes associations participantes se focaliseront sur ces aspects de manière à alimenter la réflexion et susciter le débat.

Le programme est disponible sur <u>http://jnpndg.be/fr/programme-calendrier</u> et est régulièrement mis à jour. Une belle occasion de découvrir la richesse et l'importance du travail de ces travailleurs et artistes de l'ombre.

Isabelle Detavernier

Charte des « Journées Nationales de la Prison »

« La peine de prison est la sanction la plus utilisée et qui frappe le plus lourdement. Elle est réclamée, avec souvent beaucoup de passion, par l'opinion publique, relayée par certains médias. Malgré le taux de récidive élevé, elle reste la peine de référence.

La loi doit être respectée, les victimes doivent obtenir réparation, chaque citoyen doit pouvoir espérer vivre dans une sécurité suffisante, mais chaque citoyen doit aussi pouvoir bénéficier d'une justice respectueuse des droits de l'homme.

Tout essai de mise en application d'autres types de mesures (semi détention, placement sous surveillance électronique, libération conditionnelle, etc...) par des magistrats soucieux à la fois de la dignité de la victime et de celle de la personne incarcérée, et de son avenir, ne peut aboutir qu'avec le soutien d'une opinion publique bien informée, d'où l'importance des Journées nationales prison. ... » https://www.facebook.com/jnpndg

Le projet « Shadow Games », un jalon de notre plaidoyer (EPU et Reporting CAT)

Plus pertinent que jamais, le documentaire « Shadow Games » a remporté le Prix Impact Day 2020 et le Grand prix de Genève du FIFDH 2021. Partageant certainement ce rêve un peu fou, qui est le nôtre, d'un monde sans torture ni traitement cruel ou indigne, les réalisatrices Eefje Blankevoort et Els van Driel veulent susciter l'engagement des citoyens de l'UE pour améliorer la situation des réfugiés mineurs non accompagnés en Europe.



Grâce à la FIACAT qui coordonne la distribution du film au sein de son réseau d'ACAT, nous, l'ACAT Italie et l'ACAT Belgique, avons pu faire nôtre le projet des deux cinéastes néerlandaises. En tant que parties-prenantes, sommes amenées à organiser projections, suivies de débats, lors des journées thématiques du 26 juin et du 10 décembre (Journée des droits de l'homme), avec des acteurs de la société civile, des parlementaires, des membres des instituts nationaux des droits de l'homme, des universitaires, des experts, etc. Ces sessions d'échanges seront préparées et accompagnées par une campagne sur les médias sociaux pour encourager la participation et l'adhésion de citovens de nos contrées.

L'utilisation adéquate et optimisée des réseaux sociaux devrait en effet nous permettre d'atteindre ou de rallier, pour une fois, la jeune génération à notre combat en faveur des droits humains.

Film aux visées pédagogiques de grande envergure, Shadow Games dépasse les frontières et est projeté en Croatie, France, au Luxembourg ou en Allemagne (DOKFest), etc. Au passage, notons que la FIACAT programme deux conférences-débats, l'une lors de la conférence des OING du Conseil de l'Europe et l'autre, avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH).

C'est que Shadow Games contient en germe un impact sociétal puissant, où le récit d'histoires individuelles peut changer la vision du monde des spectateurs. Autrement dit, l'information et l'empathie peuvent faire basculer la perspective. Les réalisatrices ont très à cœur de présenter leurs récits à un public large et diversifié, afin de l'inciter à réfléchir et à agir.

Ainsi, tout le long du film, nous suivrons dans les Balkans des jeunes gens éveillés - de beaux visages encore marqués d'acné -, qui tentent de passer les frontières serbes, croates, hongroises, italiennes, françaises, etc. pour trouver refuge et asile dans un pays d'Europe. Parfois le hasard les conduit en Belgique ou aux Pays- Bas. D'autres fois, ce sont des aléas ou des imprévus qui viennent séparer soudain deux frères. On les voit circuler dans des trains qui filent à grande vitesse dans la plaine, tandis qu'ailleurs, leur quotidien peu à peu s'organise : après les corvées bureaucratiques du jour, vient le joyeux moment de préparation de la tambouille (colorée). Le smartphone, qui assure à la fois le lien avec leurs proches restés au pays, et la possibilité de régler et préparer leur séjour ici, est assurément la pierre d'angle de ces pérégrinations.

Au fond, Shadow Game révèle à quel point la politique d'asile européenne est devenue chaotique, et parsemée d'incertitudes et d'obstacles mortels pour les voyageurs de cette sorte, des pions amovibles sur un échiquier sans pitié, sans âme. Les réfugiés mineurs sont les plus vulnérables et le documentaire soulève non seulement la question de notre responsabilité vis-à-vis d'eux, mais aussi celle des obligations fondamentales de l'UE à leur égard. Justement, le projet s'inscrit aussi dans le virage en direction d'une ouverture à la société civile, effectué par les institutions internationales et européennes (profitons-en!).

Enfin, le projet appelle d'autres considérations : en tant que mère d'un presque sosie du petit frère de Jano et connaissant la force des liens fraternels, j'avoue avoir été plusieurs fois bouleversée. La débrouillardise et la générosité, sensationnelles, de cette nouvelle génération d'étrangers, admirablement ingénieux et dynamiques, sont dans le documentaire tout à fait impressionnantes, et rassurantes pour l'avenir.

Cécile Auriol

<u>Notes</u>: la maison de production du film et Eefje Blankevoort et Els van Driel en particulier ont développé plusieurs productions documentaires avec campagnes d'impact sur les réfugiés et la migration en Europe, comme les Nieuw (2014) et A Year Without My Parents (2016), The Asylum Search Engine (De Asielzoekmachine,2016) et le documentaire The Deal (2017), sur l'accord UE-Turquie.

Nous lançons très largement une invitation à tous pour assister à la projection en avant-première du film « Shadow Game » le 9/12 à 18h30 sur la réalité des mineurs clandestins (Cinéma Galleries, Galerie de la Reine 26, 1000 Bruxelles). L'ACAT Belgique organise cette soirée film-débat en collaboration avec la FIACAT. Après la projection du film, un échange aura lieu avec la salle et quelques invités. Seront présents l'une des réalisatrices (Eefje Blankevoort) et l'un des jeunes à l'affiche du film. La modération sera assurée par Delphine Freyssinet, journaliste auprès de RCF Belgique.

Message de Germain Rukuki, Défenseur des Droits de l'Homme (DDH)

Mesdames/Messieurs les représentants des Organisations Internationales de défense des droits humains,

Mesdames/Messieurs les représentants des Organisations Burundaises de défense des droits humains,

Mesdames/messieurs les représentants des médias.

Bonjour,

Ce vendredi le 22 octobre 2021, QUATRE MOIS après la publication de mon jugement portant sur ma libération de la prison de Ngozi (Burundi), j'éprouve une immense joie et une grande fierté de réitérer mes sincères remerciements à tous les acteurs burundais et internationaux dont le plaidoyer a largement contribué à ma libération.

Je tiens à rendre hommage à toutes vos nobles actions engagées pour que je puisse recouvrer ma liberté, retrouver ma famille et surtout prendre connaissance de mon cadet né QUATRE MOIS après mon arrestation.



J'ai été victime d'une longue détention arbitraire de QUATRE ANS depuis mon arrestation à Bujumbura en date du 13 juillet 2017 suite à mon activisme en matière de droits humains. J'ai fait l'objet d'accusations très graves, fabriquées de toutes pièces pour enfin obtenir la lourde peine sans précédent de 32 ans de prison pour un Défenseur des Droits de l'Homme, une peine qui, après 4 ans de détention arbitraire, a été ramenée à une année de prison.

Un défenseur des droits de l'Homme ne devrait pas mériter un tel sort alors qu'il est au service des victimes des violations de leurs droits et libertés reconnus par les instruments nationaux, régionaux et internationaux adoptés et ratifiés par son pays.

Malgré les souffrances endurées, j'encourage tous les Défenseurs des Droits de l'Homme en difficultés qui reçoivent mon message à ne pas se décourager malgré les actes de criminalisation dont ils font l'objet. Au contraire, ils devraient redoubler d'ardeur dans leur plaidoyer pour un monde où les droits et libertés sont respectés à la pleine satisfaction des générations actuelles et futures.



Je ne saurais terminer sans vous assurer que l'injustice subie durant les quatre dernières années ne va aucunement m'affecter, car l'expérience tirée de la prison m'a plutôt poussé à vaincre la peur et à briser le silence afin de contribuer, auprès des autres Défenseurs des Droits Humains à bâtir un monde meilleur pour le présent et l'avenir.

Désormais, mes actions seront principalement canalisées à travers la nouvelle ASBL « Ensemble pour le Soutien des Défenseurs des Droits Humains en Danger » ESDDH en sigle, dont je suis le promoteur, où je compte notamment partager des témoignages constructifs sur la résilience des défenseurs des droits humains en danger.

Je vous remercie.

Fait à Bruxelles, le 22/10/2021

Germain RUKUKI

Entretien avec le président de l'ACAT République du Congo



L'ACAT Allemagne a réalisé une interview avec Christian Loubassou, Président de l'ACAT République du Congo (Congo Brazzaville). Elle vise à illustrer le travail des ACAT africaines.

Comment êtes-vous arrivé à l'ACAT Congo?

Christian Loubassou (Chr. L.): Je suis arrivé à l'ACAT Congo à la suite d'une campagne d'adhésion de cette organisation dans ma paroisse en mars 2000. Tout jeune, j'avais pris attache avec le secrétaire général d'alors de cette association qui m'avait invité à leur prochaine réunion. Aussi, je tiens à souligner que dans cette organisation, j'ai franchi presque toutes les étapes de responsabilité de cette organisation. De simple militant, je suis passé secrétaire général du département de Brazzaville, Vice-président et président de ACAT Jeune, Vice-président de l'ACAT Congo pour devenir finalement

Président national.

Nous avons appris que l'ACAT Congo avait désormais l'autorisation de visiter les prisons pendant un an ?

Chr.L.: En effet, l'ACAT Congo a obtenu cette autorisation de visite des prisons de Brazzaville, Pointe Noire, Ouesso et Dolisie depuis le 16 octobre 2020. Et, ce, à titre exceptionnel faisant par conséquent de l'ACAT Congo, l'une des rares associations a obtenir cette autorisation. Ce qui est vrai, ce n'était pas facile, cela a été le fruit de plusieurs mois de plaidoyer auprès des autorités nationales politico administratives, des missions diplomatiques, etc.

Cela facilite-t-il votre accès aux prisons?

Chr.L.: Oui, cette autorisation nous facilite l'accès dans les prisons cibles à notre projet et nous permet de faire le monitoring des lieux de détention, de lutter contre la détention préventive abusive, etc.

Comment les gardiens de prison réagissent-ils aux visites ? Cela a-t-il changé depuis que l'autorisation a été prolongée ?

Chr.L.: Les gardiens de prison nous reçoivent avec une certaine considération parce que nous nous sommes imposés expert dans notre travail et le fruit de nombreuses missions de plaidoyer menés auprès de leur direction générale. Oui, cela n'a fait que renforcer notre crédibilité parce qu'on était à cette période, la seule organisation à avoir obtenu une autorisation de visite.

Comment réagissent les "simples" agents pénitentiaires (de base) ?

Chr.L.: Ils sont très coopératifs et nous assistent beaucoup dans l'accomplissement de notre mission.

Considèrent-ils également les visites comme une occasion d'améliorer leur travail quotidien ?

Chr.L.: Oui, pour la simple raison qu'ils nous partagent leurs nombreuses préoccupations dans l'espoir que nous les relayons auprès de leur hiérarchie ou encore de trouver des partenaires qui pourront accompagner l'ACAT Congo dans la mise en œuvre des plans d'action en relation avec leurs préoccupations. Aujourd'hui, ils veulent avoir un statut particulier du personnel pénitentiaire et en parle à l'ACAT Congo.

Comment se comportent-ils vis à vis des détenus dont ils ont la charge ?

Chr.L.: Ils les traitent avec respect. Et les nombreux échanges avec les prisonniers confirment cette nette impression.

Ont-ils bénéficié d'une formation - même minimale - au respect des droits humains?

Chr.L.: De manière générale, non. A l'exception des rares formations organisées par les organisations de la société civile dont l'ACAT Congo. Aussi, au Congo, il n'y a pas d'école de formation d'agents pénitentiaires pour leur inculquer entre autre ce minima au respect des droits de l'homme.

Comment décririez-vous la vie quotidienne d'un /d'une prisonnier(e)?

Chr.L.: En toute sincérité, la vie quotidienne d'un/d'une prisonnier(e) se déroule dans une totale oisiveté. Cela s'explique par l'absence d'activités sportives et récréatives, de formation professionnelle ou des cours d'alphabétisation, des bibliothèques dépourvues de tout ou inexistantes, etc. Par conséquent, son quotidien est caractérisé par des causeries entre prisonnier/prisonnier(e) et la participation au culte pour ceux qui croient en dieu.

Y a-t-il beaucoup de mineurs en prison?

Chr.L.: Nous avons une moyenne de 6 mineurs détenus dans chaque maison d'arrêt.

Se trouve-t-il aussi des enfants enfermés avec leurs parents (comme nous avons entendu que cela se pratique dans d'autres pays africains)?

Chr.L.: Oui, mais à titre exceptionnel et ceci, pour plusieurs raisons comme le refus de se séparer de son enfant, de ne pas avoir quelqu'un pour prendre soin de son enfant à l'extérieur de la prison. L'ACAT Congo a suivi un cas identique en 2019

à la prison de Brazzaville où, un enfant de moins de deux ans était incarcéré avec sa mère. Après plusieurs missions de plaidoyer et l'action de notre avocat référent, cette maman a été finalement mise en liberté provisoire.

Quels ont été les moments les plus marquants lors des visites de prison ?

Chr.L.: Les moments les plus marquants lors des visites de prison, c'est au moment des auditions des prisonniers. A cet instant, se noue une confiance entre le prisonnier et le bénévole ACAT qu'il n'a encore jamais vu ou connu. Celui-ci lui confie sa vie en prison, les motifs de sa détention avec, toujours, cette tendance de se disculper, ses préoccupations au quotidien caractérisées par l'absence de prise en charge médicale, sociales ou autres, auxquelles notre organisation ne peut malheureusement faire face faute de moyens ou ceci n'étant pas encore dans notre mandat; puis au finish, nous est demandé de faire diligence avec notre avocat référent pour que le détenu soit fixé sur son sort ou obtienne une mise en liberté provisoire.

À quoi ressemble une visite de prison?

Chr.L.: Une visite de prison ressemble par exemple à la rencontre avec le directeur de la prison pour lui expliquer l'objet de notre présence à la prison et lui rendre compte sur notre mission de la veille en insistant sur un certain nombre de préoccupations relevées. L'équipe des bénévoles ACAT est mise à la disposition du chef de service-greffe pour organiser le travail d'audition. Elle ressemble à l'audition des prisonniers et à la fin, un petit au revoir au directeur pour lui signifier la fin de notre mission.

Quels sont les changements intervenus à la suite de la pandémie ?

Chr.L.: Les changements intervenus à la suite de la pandémie sont les suivants : suspension des visites de prison qui aujourd'hui a été légèrement levée; renforcement des mesures sanitaires et hygiéniques à l'entrée de prison; test PCR obligatoire à chaque visite de la prison, et à défaut, vaccination obligatoire ; imposition de la distanciation sociale entre le bénévole ACAT et le prisonnier.

Comment l'ACAT Congo est-elle perçue dans la société ?

Chr.L.: L'ACAT Congo est très appréciée dans la société congolaise surtout auprès de ceux qui bénéficient de ses services et de nos partenaires. Son expertise y est reconnue. Un autre élément de cette bonne appréciation : l'ACAT Congo ne fait pas des dénonciations tapageuses, mais plutôt développe une politique de co-construction avec l'Etat en faisant des propositions d'actions pour combattre certaines violations des droits de l'homme. Elle a toujours été prompte à accompagner le gouvernement dans le développement de sa politique publique sur les questions des droits de l'homme. Aujourd'hui, l'ACAT Congo est une ONG de référence dans le pays sur la question de peine de mort, de torture, de détention, sur les engagements régionaux et internationaux du Congo, etc.

Nos derniers appels

Avant toute chose, nous avons le plaisir de vous annoncer qu'Albert Love a été libéré, nous avons reçu un bref message de son frère nous annonçant cette bonne nouvelle!

APPELS URGENTS AVRIL - NOVEMBRE 2021

Novembre

QATAR: Situation de milliers d'étrangères et étrangers travaillant au Qatar, préparant la Coupe du monde de football de 2022. Réforme de la **Kafala** (*ACAT-Suisse*)

MEXIQUE : Pablo López Alavez, indigène zapotèque de la Sierra Norte de Ixtlán, défend les droits de sa communauté au territoire. Détenu depuis onze ans il a été condamné à 30 ans de prison, malgré maintes irrégularités signalées dans la procédure judiciaire le concernant, ainsi que de multiples recours présentés (*ACAT Espagne*)

Octobre

INDONESIE: Merri Utami, travailleuse migrante attend son exécution depuis 19 ans dans le couloir de la mort - Campagne 10/10 2021: « Femmes condamnées à mort, une réalité invisible. » (ACAT EUR. Italie)

VIETNAM: Lò thi Hoa -de l'ethnie Hmong, minoritaire-, condamnée pour « transport illégal » de stupéfiants, se trouve dans le couloir de la mort (*Viet Tan, FIDH, Brotherhood for Democracy*)

MEXIQUE: Yonny Ronay Chacon González, étudiant de 22 ans, condamné au Chiapas à une très lourde peine de prison sur la base d'aveux obtenus sous la torture et de preuves fabriquées (ACAT France)

<u>Septembre</u>

ARABIE-SAOUDITE: Le prédicateur réformiste **Salman Al-Awdah** se trouve sous le coup d'une sentence capitale (ACAT France)

RDC Remédier à l'absence de justice et de réparations concernant les crimes de guerre commis à Kisangani et ses environs entre 1998 et 2002 (ACAT France)

Août

SRI LANKA: Un avocat arrêté le 14 avril 2020, **Hejaaz Hizbullah**, a été jeté en prison en vertu d'accusations forgées, sur base de la Loi relative à la prévention du terrorisme (PTA). En réalité, clameur contre la communauté musulmane; également visé: le poète **Ahnaf Jazeem** (*Amnesty*)





(Photo Twitter)

Juillet

MAROC: Le militant sahraoui Mohamed Lamine Haddi est officiellement détenu à la prison de Tiflet 2 en territoire marocain. Ses proches n'ont plus de nouvelles depuis le 9 avril 2021 (ACAT France)

COLOMBIE: Dérive martiale et violations massif des droits fondamentaux et humains (OMCT/ACAT_EUR Belgique)

Juin

Répression des manifestations pacifiques du mouvement Wakit TCHAD: **Tama** (« L'heure est venue ») (ACAT France)

MAROC: Acharnement contre les défenseur.e.s sahraouis: le 8 mai à 4h40 du matin, Hassanna Abba se rend à pied chez son frère quand il est violemment intercepté (ACAT France)

Mai

CAMEROUN: Paul Chouta est enfermé depuis le 28 mai 2019 pour « diffamation et propagation de fausses nouvelles » à la prison surpeuplée de Kondengui à Yaoundé (ACAT France)

VIETNAM: Des citoyens attaqués dans leur sommeil! Retour sur la « razzia » de **Dong Tam** et ses suites (*Brotherhood for Democracy*)

REDACTIONS SPECIALES DU SECRETARIAT

AFRIQUE

<u>Burundi</u>: Armel Niyongere, Vital Nshimirimana, et 6 autres hommes et femmes défenseur.e.s (M.M et Mmes Nininahazwe, Muhozi, Bashirahishize, Nduwimana, Rugurika, Mitabaro, Niyuhire, Havyarimana et Niyonkuru, privés de procès équitable, ont reçu des peines de prison à perpétuité (ACAT France)

<u>Ghana</u>: Problèmes spécifiques autour de la représentation juridique de victimes de violences de genre, en lien avec la peine capitale (AI; Sos Peine de Mort)

<u>Cameroun</u>: **5 jeunes** devant une justice militaire qui s'éternise, sont enfermés à la prison de New-Bell de Douala (ACAT France)

<u>Égypte</u>: Détention de **Mohamed el-Baker**, avocat, directeur et fondateur du Centre Adalah pour les Droits et les Libertés depuis septembre 2019 (ACAT France)

<u>Maroc</u>: Harcèlement, filatures et menaces de viol contre "Equipo media » - nommément: Mohamed Mayara, Mohamed Saleh Zerouali, Abd Esamad Hnan, Hayat El Khalidi, Fatimatou Dahuara et Dahba Sid Amou-, ou envers d'autres activistes sahraouis (OMCT)

MOYEN - ORIENT, EUROPE

<u>Israël</u>: Révocation du statut de résident du défenseur des DH franco-palestinien Salah Hamouri. Peu après, six ONG palestiniennes, dont Addameer, employeur de Salah-, sont étiquetées organisations terroristes (ACAT France, OMCT)

<u>Pologne</u>: 32 personnes demandeuses d'asile afghanes, bloquées à la frontière entre la Pologne et le Belarus (Amnesty)

<u>Belarus</u>: Appel urgent pour la relaxe d'Andrey Chapiuk et la cessation du harcèlement des membres de VIASNA (FIDH)



Photo: courtesy of Charbel Karam at unsplash.com

<u>Liban</u>: Tout est mis en œuvre pour discréditer **Mohammed Sablouh**, avocat assistant victimes de torture et réfugiés syriens menacés d'expulsion. Ce cas illustre les atteintes au travail défenseurs et met en lumière le manquement du Liban à ses obligations de prévenir et sanctionner l'usage de la torture, et de violation du principe de non-refoulement (FIDH)

<u>Turquie</u>: Harcèlement, et même, agressions physiques de représentants d'associations de barreaux -**Hakkari** (Özgürlük için Hukukçular Derneği-ÖHD) ou association du Barreau de Diyarbakır- (OMCT)

Russie:

- Harcèlement judicaire de **Nariman Dzhelyal**, défenseur des droits des minorités et premier vice-président du *Mejlis* du peuple tatar de Crimée, qui risque de longues années de prison (FIDH)
- Valentina Tchoupik, réfugiée et défenseure des droits humains, est retenue à l'aéroport de Cheremetievo. Elle est sous la menace d'un renvoi forcé imminent vers l'Ouzbékistan (Amnesty)

ASIE

<u>EAU</u>: Hamad Mohammed Al-Shamsi -Emirates Detainees Advocacy Center-, Ahmed Mohammed Al-Shaiba Al-Nuaimi, conseiller pédagogique actif sur internet (président d'International Center for Studies and Development), Mohammed Saqr Al-Zaabi, ex procureur et défenseur des DH (ALQST), ainsi que Saeed Nasser Al-Tenaiji ont été portés sur une liste de terroristes. Plaidoyer pour la libération des détenus dits « AUE94 » (FIDH)

AMERIQUES

<u>Guatemala</u>: Criminalisation de **5 défenseurs** des droits des territoires et peuples autochtones de « Résistance pacifique de la presse » : **11 communautés Maya Ch'orti** campent dans la municipalité d'Olopa pour obtenir l'arrêt des opérations de la société minière *Cantera Los Manantiales*, à qui la licence d'exploitation fut accordée illégalement -i.e. sans la consultation préalable des communautés affectées (OMCT)

<u>Mexique</u>: Poursuites pénales lancées contre José Luis **Gutiérrez Hernández** et César **Hernández Feliciano** (ACAT France)

<u>Chili</u>: Usage excessif de la force: **Denisse Cortés** a perdu la vie pendant ses observation et travail de suivi des actions des forces de l'ordre, lors de la "Marche pour la résistance mapuche et l'autonomie des peuples », le 10 octobre 2021 (OMCT)

POSITIONS ET LETTRES CONJOINTES

Déclaration conjointe à la 47^{ème} session du conseil des droits de l'homme sur les victimes de la répression des <u>protestations en Colombie</u> (déclaration conjointe HCR 47)

<u>Expo universelle de Dubaï</u>: 80 ONG et l'ACAT rappellent la situation désolante des droits humains dans les Émirats, et demandent d'y remédier. Une <u>pétition Avaaz est</u> accessible

<u>En Belgique</u> Aucun des gouvernements ne s'est donné la peine de veiller à la promulgation et à la <u>publication de la loi du 19 juillet 2018 portant assentiment à l'OPCAT</u>. Or, l'État doit le ratifier urgemment afin d'instituer le Sous-comité pour la prévention de la torture (SPT) qui permettra de disposer d'un mécanisme de prévention (MNP) effectif/ (Photo Twitter LDH Les sans-papiers à Bruxelles)



Choqués par <u>les allégations de torture et traitements cruels</u>, inhumains ou dégradants carrément contraires à la Convention contre la torture, que la <u>Biélorussie</u> s'est engagée à respecter en 1985, nous saisissons l'occasion du 26 juin pour exiger du Ministre des affaires internes, la fin des violations commises par policiers, agents pénitentiaires et interrogateurs sur des personnes en détention.

<u>Arrêt immédiat</u> de l'utilisation, de la vente et <u>du transfert des technologies de surveillance aux gouvernements</u> autocratiques oppressifs du <u>Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord</u> (MENA). À la lumière des révélations exposant l'ampleur stupéfiante de la surveillance des défenseurs des droits de l'homme, journalistes, blogueurs et activistes Internet, facilitée par le logiciel espion Pegasus (NSO Group), nous avons demandé aux États d'appliquer un moratoire en attendant qu'un cadre réglementaire clair favorable aux droits humains soit établi.



(Carte: wikimedia commons)

SUIVI DES INTERVENTIONS - DEVELOPPEMENTS

AZERBAÏDJAN: Refus d'atténuation de la peine -appel rejeté ce 9 octobre- et maintien en détention- d'**Elchin Mammad**, AU- Eur. 07-20, avocat, rédacteur en chef de Yukselish Namine (relais des préoccupations relatives aux droits humains). Elchin préside SULESY, une ONG qui soutient les familles à faible revenu et des organismes à but non lucratif. Son tort: il n'a pas plaidé coupable. A la prison n°14, il n'est pas soigné, si bien que son état de santé s'est détérioré. Le 12 juin 2021, il avait été transféré à hôpital pénitentiaire central.

La police dit avoir trouvé à son bureau des bijoux et des munitions. Aussi peu après la parution d'un rapport dénonçant la situation des DH, a-t-il été jeté en détention provisoire. Comme son procès se fondait sur des preuves incohérentes et insuffisantes, et que l'enquête policière est vraisemblablement entachée de falsification de preuves, on ne peut affirmer qu'il ait bénéficié d'un jugement équitable. La Cour suprême ayant confirmé la peine de prison de quatre ans, ses avocats ont par conséquent annoncé porter son cas à la CEDH.

En ÉGYPTE: À l'origine des poursuites, voire persécutions, de plusieurs activistes, on trouve des *posts* dénonçant les violations des DH, datant de 2019. Toujours à la prison de haute sécurité de Tora, au sein de laquelle des conditions cruelles et inhumaines -manque d'eau potable, mauvaise ventilation et surpopulation-, prévalent, **Mohamed El-Baqer**, **Alaa Abdel Fattah** et **Mohamed Ibrahim** ont été renvoyés en procès le 18 octobre devant la Cour d'urgence de sécurité de l'État des délits cairote, pour une nouvelle affaire (Affaire pénale 1228 de 2021).

Leurs avocats, ignorant la décision de renvoi, n'ont pu présenter de défense, toute consultation, même d'une copie officielle des documents leur ayant été interdite. Relaxe provisoire de la journaliste, défenseure des droits humains Esraa Abdelfattah, détenue arbitrairement depuis octobre 2019, pour avoir exercé pacifiquement ses droits fondamentaux. Cependant son cas étant lié à celui de M. el Baqer et de l'Adalah Center for Rights and Freedom, Esraa reste dans le collimateur. Soulignons par ailleurs que l'activiste copte Ramy Kamel, fondateur de l'institut Maspero, attend toujours l'ouverture de son procès deux ans après son incarcération.



HONDURAS: S'assurer que les audiences concernant l'affaire Guapinol (RS 2019, 20,21) bénéficient d'une exposition publique et transparence maximales, que les procédures judiciaires respectent enfin les droits fondamentaux des défenseurs et environnementalistes, c'est là le plaidoyer de la défense auprès du Parlement. Les accusés sont soumis à des mesures de rétorsions. Ils sont 8 militants privés de liberté depuis 2 ans qui attendent le début du procès.

(Photo Bertha Caceres, ONU Brésil sur wikipedia/commons)

La <u>sentence</u> à l'encontre de **Roberto David Castillo Mejía**, reconnu coupable de l'assassinat de la défenseure des **droits des Lenca et de l'environnement, Berta Isabel Cáceres** Flores (le 2 mars 2016), n'a pas été entérinée. L'assassin faisait partie d'un groupe de lobbyistes de la société Desarrollos Energéticos (DESA), « structure de pouvoir » dont les acteurs clés n'ont pas encore été inculpés, malgré des enquêtes initiées il y a plus de quatre ans. D'autre part, les pourvois en cassation déposés par les personnes condamnées en 2019 pour le meurtre de Berta, -notamment un ex militaire en service au moment des faits, des cadres de DESA et des tueurs à gages-, n'ont toujours pas été tranchés par la Chambre criminelle de la Cour suprême. Cette incertitude judiciaire met en péril les procédures régulières et les garanties des victimes - à une réparation digne et à leur protection contre des représailles.

EN RUSSIE, nouvelle razzia sur l'ONG Memorial, dans un contexte électoral manipulé et plombé, étroitement surveillé, et marqué notamment par les révélations de Sergei Savelyev, Yevgeni Yourchenko, ou de Khumaid Khaidayev - sur le sujet, l'ACAT mène des recherches depuis un peu plus d'un an- concernant les atrocités et PTCID pratiqués par les autorités pénitentiaires de la Fédération et leurs « kapos ». - N'héritez pas à consulter https://www.prison-insider.com/articles/russie-ils-nous-tuent.

Poutine utilise les stéréotypes staliniens pour légitimer son pouvoir. C'est ainsi qu'on assiste à la liquidation de l'ONG Memorial, laquelle, depuis 2014, aurait soutenu pas moins de 420 de défenseurs et prisonniers politiques ou religieux, et dont le projet pédagogique déstabilise les autorités en place. L'ONG, accusée de transgresser la loi et d'être un agent de l'étranger, comparaît devant la Cour suprême le 25 novembre prochain. La Russie soutient pleinement les agissements actuels de Minsk sur ses frontières européennes.

EN SYRIE: 24 « criminels » ont été exécutés pour actes terroristes, annonçait mioctobre le gouvernement sur sa page Facebook, sans préciser leur identité, ni lieu ni méthode d'exécution. Ils sont accusés d'avoir provoqué des incendies meurtriers, qui ont ravagé les provinces de Lattaquié, Tartous, et Homs dans le centre du pays. Entre septembre et octobre 2020 près de 187 feux de forêt dévastaient 280 localités, quelque 13.000 ha de terres agricoles et 11.000 de forêts, et plus de 370 habitations. Le régime syrien continue d'avoir recours à la pendaison. Vingt autres personnes, dont cinq mineurs, ont été condamnées à des peines allant de 10 ans de prison aux travaux forcés à perpétuité.

TURKMENISTAN: Châtiments collectifs arbitraires, files pour se procurer du pain avant l'aube, et une résurgence de la diplomatie- notamment lors de la Cop26-avec une stratégie soft power affichée, déployée aussi en Afghanistan, dans la perspective d'exporter du gaz turkmène. Murat Ovezov a été condamné à cinq ans de prison pour avoir écrit un poème (« Hiver amer ») déplorant la fermeture des frontières du pays dans le contexte pandémique. « Notre » reporter Nourgeldy Halykov (AU 01-21) a écopé, lui, le 15 septembre 2021 d'une sentence de quatre ans de prison pour "fraude."

BURUNDI

La Résolution du conseil des droits de l'homme de l'ONU adoptée le 13 octobre 2021 salue la grâce présidentielle accordée à 500 détenus - et aux 4 journalistes d'Iwacu, défenseurs des DH Germain Rukuki et Nestor Nbitanga et les poursuites désormais engagées contre les Imbonerakure et leurs sbires, mais rappelle que 268000 Burundais vivent dans les pays voisins et que le Burundi compte 116 000 déplacés internes.

Site: https://undocs.org/A/HRC/RES/48/16





IL NE SE PASSE PAS UN JOUR SANS QUE nous ne soyons les témoins du lessivage, méthodique et par étapes, de ce qui représente un engloutissement total des voix de la société civile bélarusse. Un des derniers rebondissements en date : le Centre européen pour les droits constitutionnels et les droits de l'homme (ECCHR) et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) ont déposé une plainte pénale auprès du procureur général d'Allemagne contre six membres de haut rang de l'appareil sécuritaire de ce pays pour « crimes contre l'humanité. »

<u>Photo</u>: notre président Luc Detavernier (droit) et Père d'Aloisio (gauche), lors de la manifestation du 29 mai devant les locaux de l'ambassade bélarusse à Bruxelles).

Retour sur une liquidation exhaustive: Vitali Chichov a été retrouvé pendu dans un parc de Kiev, le 3 août. Deux mois plus tard, les poursuites visant la plus ancienne ONG des droits humains, le Comité Helsinki du Belarus (BHc) - fondé en 1995, entre autres, par la lauréate du Nobel de littérature Sviatlana Alexievich - ont été homologuées par la Cour suprême. La Cour se fonde sur des documents aux mains du ministère de la Justice indiquant que le BHc a rétribué des personnes pour des services d'observation à long terme des élections présidentielles de 2020, -une intrusion intempestive et inadmissible-. Aussi a-t-elle rejeté en l'espèce l'amicus curiae¹ d'experts polonais et des Pays-Bas, allant jusqu'à ignorer une lettre du coordinateur permanent des Nations Unies au Belarus. Le ministère de la Justice avait aussi balayé d'un revers de la main la lettre de cinq ONG demandant le retrait du procès. Selon la loi, la décision de la Cour suprême est définitive et sans appel.

¹amicus curiae : cas où une personnalité ou un organisme informel et extérieur à une affaire judiciaire, propose un mémoire--(nommé *brief*) au tribunal ; qui comporte des informations ou opinions susceptibles de faciliter le jugement de l'affaire.

Courant octobre, la Cour suprême et le tribunal de Minsk ont liquidé deux ONG supplémentaires, Legal Initiative et Zvyano, qui avaient échappé à la purge sévissant depuis la réélection controversée du dictateur Loukachenko. Seule la seconde peut appeler de la décision, le tribunal municipal de Minsk étant responsable du dossier. Zvyano, qui a procédé du monitoring du système de santé pendant la pandémie et émis des recommandations au ministère, est accusée d'ingérence ou violation du monopole de l'État (décret présidentiel n° 510/2009). Début avril 2021, cinq activistes de Zvyano (RS 2021) ont été coffrés pour avoir organisé l'exposition "La machine respire mais pas moi", montrant le combat du personnel médical et la politisation du secteur aux temps du Covid-19.

L'été 2021 a rimé avec des raids massifs contre les ONG, des perquisitions de domiciles privés et locaux d'ONG, confiscations de matériel et de capital, sans oublier les Interrogatoires poussés de militants. Début octobre 2021, plus de 30 activistes des DH, avocats et journalistes, dont 7 membres de la FIDH et du centre Viasna sont derrière les barreaux. Des dizaines de défenseurs souffrent diverses formes de harcèlement, détention et interrogatoires violents et constants. Les normes du PIDCP sont constamment violées. Au total ce sont quelque 275 ONG, ces derniers mois, qui ont dû mettre clef sous la porte.



L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a décerné à Maria Kolesnikova, le prix Vaclav Havel des droits de l'homme. Madame Kolesnikova, avant d'être arrêtée, avait détruit son passeport à la frontière pour protester contre son expulsion. Ce 6 septembre 2021, après onze mois d'incarcération et un procès à huis clos, elle est condamnée à 11 ans de prison pour « complots visant à s'emparer du pouvoir » et « appels à des actions portant atteinte à la sécurité nationale ».

Sur les MARCHES ORIENTALES DE LA FORTERESSE EUROPE - vers la Lituanie, Pologne, Lettonie- se joue un drame: M. Loukachenko déploie une vengeance glaçante, une « guerre hybride », contre les sanctions de l'UE : les forces bélarusses obligent les migrants en transit d'Irak, Afghanistan et ailleurs, à traverser la frontière. Les « voyageurs » sont alors vite refoulés par les gardes-frontières, coincés dans des situations, qui, à l'approche de l'hiver, leur sont quelquefois fatales. Personne pour témoigner!

I. NOUVELLES MARQUANTES

EN IRAN: la situation d'Ahmadreza Djalali reste des plus préoccupantes, alors que nous célébrons <u>la libération</u> de Mahfouda Bamba Lefkir de la prison de Lakhal (Maroc) ou d'Ahmed Kabir Kishore (Bengladesh) début mars 2021, mais tant l'une que l'autre demeurent victimes de harcèlement.



De RP CHINE: EN grève de la faim depuis son arrestation, Zhang Zhan a été hospitalisée le 31 juillet 2021 après une aggravation de son état de santé. Elle pèserait mi-octobre moins de 40 kg, et pourrait mourir en détention. L'éminent universitaire ouïghour Tashpolat Tiyip, enlevé en 2017 puis déclaré coupable à l'issue d'un procès secret et condamné à mort reste détenu arbitrairement. Aucune information n'ayant filtré, nous considérons sa disparition forcée

comme un fait avéré.

(Photo: Enes Kanter et Jewher. Ilham, la fille d'ihlam Tothi

http://Instagram.com/eneskanter11/ & http://facebook.com/KanterNBA)

Libéré, **Chen Qiushi** demeure en captivité surveillée. **Outre Xu Zhiyong** (AU 04-20 /04-19), les avocats des DH radiés du barreau **Ding Jiaxi** (丁家喜) et **Chang Weiping** (常玮平), ont également été inculpés de « subversion de l'État » et rapportent avoir été soumis à des actes de torture et à mauvais traitements en captivité.

Li Qiaochu, défenseure féministe du droit du travail, la compagne de Xu, a été détenue au secret de février à juin 2020. De nouveau arrêtée le 6 février 2021, elle a été inculpée d'incitation à la subversion de l'État le 15 mars. Souffrant de dépression, son état s'est dégradé en détention. Elle serait maintenant la proie à d'hallucinations.

50 dollars américains : c'est la somme que le commando, en RDC, qui a tué Floribert Chebeya et Fidèle Bazana en 2010, a perçue, selon le lieutenant Jacques Mugabo, qui reconnaît sa participation à la double exécution.

En REPUBLIQUE DU CONGO le journaliste Raymond Malonga a été libéré mercredi 11 août ayant purgé sa peine, et a sitôt dénoncé, bouleversé, atterré, les conditions déplorables des pénitenciers du Congo-Brazza.

Jugé par la Cour Militaire de **SOMALIE**, le journaliste **Kilwe Adan Farah** écope de 3 années de détention.

En février 2021 a vu la démission d'Alexis Thwambe Mwamba de son poste de sénateur de la RDC, qu'il occupait en dépit de nos appels, au mois de juillet 2019.

ALLÉLUIA!

Au PAKISTAN: Le couple de chrétiens (Shafqat Emmanuel et Shagufta Kausar) a été acquitté le 3 juin 2021, mettant un terme à sept années passées dans le quartier des condamnés à mort (RS 03-21)

AU SAHARA OCCIDENTAL : Si Maati Monjib libéré à titre provisoire le 23 mars, les poursuites lancées contre lui n'ont pas été abandonnées.

Oumar Sylla (*alias* Foniké Mengué) a été libéré de la prison de Conakry, capitale de la **GUINEE**, le 7 septembre, après que le parquet ait prononcé sa relaxe sur l'ordre des autorités, propulsées au sommet avec le coup d'État du 5 septembre.



L'ACAT COTE-D'IVOIRE est parvenue à faire libérer Adama Sow. Il languissait en détention préventive depuis 2 ans à Bouaké alors qu'il avait été condamné à 12 mois d'enfermement seulement - projet #prison #DPA-.

Le journaliste vedette camerounais **Paul Chouta** a été libéré deux jours après le prononcé de sa peine (qu'il avait purgée en préventive) le 21 mai 2021.

<u>Illustration</u>: Le manuscrit d'Einsiedeln 1ère page des Alléluias (Alleluia quales volueris)



AU BELARUS: Souvenez-vous à présent de notre campagne du 10 octobre 2020: <u>le 30 avril 2021</u>, la mère de **Stanislau** et d'Illia Kostseu a appris que ses deux fils avaient été graciés.

(Photo Twitter)

(I HOLO I WILLEI

AVANCÉES CONCERNANT LA PEINE CAPITALE EN 2021 :

- Promulgation du "Death Penalty Act 2021" qui abolit la peine de mort au SIERRA LEONE, ce 8 octobre.
- Aux ÉTATS- UNIS, l'été 2021 s'est ouvert sur l'instauration d'un moratoire sur les exécutions fédérales. Depuis la reprise des exécutions capitales aux USA en 1977, 16 exécutions au niveau fédéral, dont 13 en 2020-2021 sous l'administration Trump, ont été décomptées.

- La Cour constitutionnelle du MALAWI déclare que la peine capitale est "inconstitutionnelle", le 28-04-21.
- Le 1er octobre 2021 voit la commutation des peines capitales de 26 condamnés à mort du NIGERIA en prison à vie. Cette grâce touche 18 autres détenus en *death row* : des peines de prison leur ont été octroyés et ils seront, en définitive, libérés.

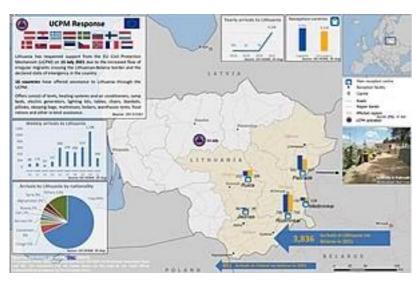
Acronymes et abréviations utilisées :

CEDH: Cour européenne des droits de l'homme,

DH: droits humains

PTICD : Peines, traitements inhumains, cruels et dégradants *PIDCP*: Pacte international relatif aux droits civils et politiques

ABUS ET ABANDON DE MIGRANTS, DONT DES FAMILLES AVEC ENFANT(S), VICTIMES DE LA «GUERRE HYBRIDE » SUR LES MARCHES ORIENTALES DE L'UNION EUROPÉENNE



Aux portes de l'Europe, Ils seraient des centaines de migrants acculés du côté polonais, des milliers, du côté bélarusse.

Alarmées des graves atteintes aux droits humains, également encouragées par des États de l'UE, l'ACAT dénonce une fois de plus la résurgence de pratiques opposées au droit international. Elle sollicite

l'intervention de toute urgence de l'UE pour organiser la prise en charge matérielle de ces personnes, contrôler le respect de leurs droits fondamentaux, en interdisant notamment les push back sur ces zones frontières.

Les États concernés responsables de violations sont sommés de corriger leur approche sans attendre, en garantissant à tout migrant arrivé à leurs frontières une procédure régulière, un traitement digne, et en premier lieu, un accès inconditionnel et immédiat à l'aide humanitaire d'urgence.

Notre organisation ne saurait se taire face à la « guerre hybride » qui se déroule aux confins orientaux de l'UE. L'une des conséquences est que nombre d'exilés se retrouvent au Belarus, où leur demande d'asile n'est ni examinée ni traitée, piégés en pleine forêt, cernés de gardes-frontières, de la police et l'armée du Belarus et de Pologne. Les familles et les mineurs, en particulier, sont à la merci de l'hiver implacable et précoce, et de l'arbitraire des forces de sécurité, dans une situation intolérable.

C'est de toute urgence qu'ils doivent être secourus et que leurs droits fondamentaux doivent être respectés. En effet, l'ACAT est extrêmement préoccupée par la recrudescence des push back illégaux, pratiques avérées aux frontières polonaises, et qui peuvent équivaloir à des violations de l'article 33 de la Convention de Genève de 1951 garantissant le principe du non-refoulement. Repérées en zone frontalière, les personnes sont ramenées sous la contrainte aux frontières extérieures, sans examen individuel de leur demande d'asile ni des motifs d'entrée. Les violences et refoulements, contraires aux droits européen et international, laissés impunis, sont susceptibles de devenir, par consentement tacite, un instrument régulier de la gestion de nos frontières extérieures.

Au cœur de l'été 2021, des rapports d'ONG attestaient de l'usage de la force et de refoulements illégaux, reproduisant le schéma des pratiques des forces de sécurité croates dénoncées l'an passé, et alertaient sur des expulsions collectives illégales à la frontière polonaise, accompagnées de violences, d'humiliations et de vols, et touchant également des enfants. Sur les marches orientales de l'UE, l'agence FRONTEX ne peut qu'assister aux opérations et n'intervient pas en cas de violations.

En tant que sentinelles de l'éradication universelle de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et favorables à une solution durable au niveau de l'UE, nous demandons à la Commission et aux gouvernements des États membres d(e):

- apporter un soutien, tant par la distribution in situ d'une aide humanitaire internationale directe d'urgence aux migrant.e.s aux frontières du Belarus, de la Pologne, de la Lituanie et de la Lettonie, que l'accueil effectif et immédiat des personnes concernées, en premier lieu, les enfants et familles. Ce plan, prévoyant la création urgente de voies d'accès légales, ouvertes aux migrants au Belarus, aux frontières de la Pologne, et des deux États baltes susmentionnés, doit s'accompagner de l'instauration de mécanismes de réception ad hoc (intention des structures d'accueil sur les îles grecques), et aboutir à la redistribution des personnes dans les États européens;
- faciliter les interventions et accès immédiats des organisations humanitaires aux migrants piégés en zones frontalières, qui doivent immédiatement être secourus, bénéficier d'un toit, d'un approvisionnement régulier (nourriture et vêtements), ainsi que d'un accès aux soins de santé;
- étendre et adapter au contexte actuel des programmes de réinstallation et d'accueil humanitaire, ainsi que de toute autre voie d'accès légale, et mettre un terme aux obstacles au regroupement familial;
- garantir un accès à une procédure d'asile régulière et conforme à l'État de droit;
- sanctionner immédiatement tout refoulement illégal, ainsi que de tout État membre ne se conformant pas au droit international ;
- mettre sur pied un mécanisme de suivi transparent, indépendant et efficace, comportant des formations adéquates pour empêcher toute action illégale des

- gardes-frontières, chargé de détecter les violations des droits humains, ainsi que d'accompagner la gestion des frontières des États membres ;
- dépêcher des observateurs internationaux indépendants sur les frontières communes des Belarus, Pologne, Lituanie et Lettonie.

Ainsi, nous lançons un appel urgent explicitement en direction des gouvernements :

- lituanien, letton et polonais (nous exhortons ce dernier à révoquer des lois délétères, autorisant les push back et interdisant toute velléité d'objection aux expulsés depuis la frontière), afin qu'ils ouvrent leur territoire respectif à tout étranger en détresse ;
- de tous les États européens parties au système Schengen / Dublin, afin qu'ils accueillent ces étrangers sur leur sol - selon une clé de répartition à fixer et offrant la possibilité d'y déposer une demande d'asile conformément à la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés et de son Protocole de 1967;
- bélarusse, à qui nous enjoignons de respecter les droits humains fondamentaux, conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, et d'assumer ses obligations au titre de la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés et de son Protocole garantissant le droit des migrants à demander l'asile.

La Commission européenne se doit de tout mettre en œuvre pour infléchir le jeu politique cruel actuellement à l'œuvre, qui menace la sécurité et la cohésion européennes, et amener les États contrevenant au droit international à répondre de tout acte qui y serait contraire. C'est à la Commission qu'il appartient de prévenir et d'enrayer toute violation de la Convention de Genève de 1951 ou de tout autre instrument contraignant du droit international des droits humains et des réfugiés. Que des gardes armés européens contemplent de sang-froid l'agonie de personnes vulnérables sous leurs yeux sans leur porter secours est absolument indigne de nos valeurs européennes!

Cécile Auriol (compilation et suivi)



Photo Credit: UNHCR Belarus et Carte 2021 Belarus-European Union border crisis (Wikipedia)



Cotisation 2022

Chers membres,

2022 approche à grands pas... nous vous invitons à payer votre cotisation annuelle à l'ACAT. Tous les membres individuels de l'ACAT sont d'ores-et-déjà invités à verser leur cotisation annuelle de 30€ sur le compte de l'ACAT : BE07 7765 9456 8166.

La cotisation annuelle vous donne droit à recevoir les Appels urgents (information et modèles de courriers à envoyer aux autorités concernant des victimes précises de torture), l'ACAT-Info et les invitations aux divers événements (célébrations, conférences) organisés par notre association.

Par le passé, il nous est arrivé de ne pas envoyer de rappels systématiques en cas de non-paiement de la cotisation. Il était en effet attendu de nos membres qu'ils soient eux-mêmes attentifs et responsables.

Pour ne pas oublier votre cotisation annuelle, nous vous rappelons qu'il est également possible d'introduire un ordre permanent de virement automatique et de verser à l'ACAT, à la périodicité qui vous convient, un montant fixe de votre choix. Par exemple, en faisant un ordre de 5 € par mois, vous aurez non seulement payé votre cotisation mais également fait à notre association un don de 30 €, bien utile pour la réalisation de nos projets.

Je reste à disposition de toutes vos questions!

Michael Bougard, Trésorier

ACAT Belgique, Rue Brogniez, 44. 1070 Bruxelles.

<u>acat.belgique@gmail.com</u> Tél: 04.60.95.97.16 Compte: BE07 7765 9456 8166

Prière

En prison on n'est rien

Seigneur, quand on est en prison, on n'est rien Quand on n'est rien, on a envie de te parler, Mais quand on n'est rien on ne pense à rien. Alors on ne dit rien!

Pardonne-moi, Seigneur, Si je n'ai rien, si c'est le vide, le désert tout au fond de moi.

Mais ce rien,
Je te l'offre tout de même,
Parce que c'est le mien.
Et puis il pèse si lourd mon rien
C'est dur à porter seul un rien.
Un rien qui me fait mal au cou,
Un rien qui me brûle les yeux,
Un rien qui me donne des sueurs froides,
Un rien qui me donne mal au ventre,
Un rien qui me scie les jambes
Un rien qui ne me rend pas du tout courageux,
Un rien qui me rend la bouche pâteuse.

Ce rien, Seigneur, qui m'assomme, Prends-le pour me décharger, il est si lourd ce rien! Entre fer et béton Je suis seul à tourner en rond Habillé de vieux chiffons Je me sens sale comme un cochon Entre fer et béton Dans ma tête ça ne tourne plus rond. Ici je n'ai plus d'opinion. Après mures réflexions, J'ai l'impression d'être un con Ou le roi des bouffons. Entre fer et béton Nous sommes là pour payer l'addition Pour nous c'est l'abandon lci nous nous noyons!

Un homme détenu

http://www.protestants-unis-du-midi.fr/Documents/pourprier.html

